

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 novembre 2011 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
Manon Veilleux, représentante du Village du Lac Poulin
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Richard Giroux représentant de Saint-Benoît-Labre
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie
Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4201-11

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4202-11

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Lionel Bisson, représentant de la Ville de Saint-Georges soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4203-11

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, représentante de la municipalité de St-Simon-les-Mines soit nommée vice-présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4204-11

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Pierre Bégin, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4205-11

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Madame Manon Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4206-11

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Lionel Bisson, président ou Madame Christine Caron, vice-présidente ou Monsieur Pierre Bégin, vice-président soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4207-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant l'item suivant :

13.2 Directive de changement #06.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4208-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 20 OCTOBRE 2011

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 octobre 2011 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 17 novembre 2011;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie pour le mois d'octobre 2011;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2011, selon les données fournies par l'entrepreneur.

RÉSOLUTION NO: 4209-11

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-1100708 à #C-1100724 inclusivement ainsi que les chèques #C-1100726 à C-1100765 inclusivement, de même que les chèques #P-1100414 à #P-1100449 inclusivement, pour un déboursé total de 1 169 144.29\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4210-11

FOURNITURE DE DIESEL 2012

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de diesel en 2012;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner à savoir :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc.
- Ultramar Ltée
- Énergie Sonic/La Coop Fédérée
- Philippe Gosselin et Ass. Ltée

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes ce 17 novembre 2011 à 11h01 heures et que le différentiel de chaque soumission se résume comme suit :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc. ---/Litre
- Ultramar Ltée 0.0280/Litre
- Énergie Sonic/La Coop Fédérée 0.0124/Litre
- Philippe Gosselin et Ass. Ltée 0.0245/Litre

CONSIDÉRANT que certaines soumissions comportent une ou des dérogations que l'on peut qualifier de mineures;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Énergie Sonic/La Coop Fédérée la fourniture de diesel pour l'année 2012 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4211-11

FOURNITURE D'ESSENCE À LA POMPE – 2012

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4170-11 adoptée le 25 août 2011 son secrétaire-trésorier, afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité trois (3) fournisseurs à déposer une offre à la Régie;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 17 novembre 2011 est remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2.75%
Garage Guy Jacques 9184-0868 Qc. Inc.	3.10%
Gaz Bar André Doyon	2.50%

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Guy Jacques 9184-0868 Qc. Inc. le mandat de fourniture d'essence pour l'année 2012, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4212-11

FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2012

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4170-11 adoptée le 25 août 2011 son secrétaire-trésorier, afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 17 novembre 2011 est remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	Pierre 0-3/4	Pierre ¾ net	Pierre 4 à 8"	Sable lavé	Sable filtrant Classe A	Sable Classe B	Tuf
Excavation R. Beaudoin & Fils Inc.	10.62	12.77	18.17	14.97	14.97	13.22	7.92
Excavation Paul Jacques Inc.	11.78	---	---	17.03	17.03	10.78	7.03

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions reçues contiennent des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Richard Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux soient commandés chez le fournisseur ayant déposé les meilleures offres dans chacune des catégories telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4213-11

LOCATION DE MACHINERIE POUR 2012

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4170-11 adoptée le 25 août 2011 son secrétaire-trésorier, afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machinerie avec opérateur pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu deux (2) soumissions, lesquelles ont été ouvertes le 17 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que le rapport d'ouverture des soumissions déposé à chacun des membres de ce conseil lors de la présente assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions reçues contiennent des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues ainsi que le rapport d'ouverture des soumissions;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel aux services du plus bas soumissionnaire, selon la catégorie de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4214-11

COMPENSATION REÇUE DE RECYC QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu de Recyc Québec un chèque au montant de 384 021.39\$ en guise de compensation pour la collecte sélective pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a établi les compensations qui reviennent à chacune des municipalités et ce, en fonction des tonnages récupérés en 2009 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à libeller au nom de chacune des municipalités partie à la Régie, un chèque en fonction des quotes-parts établies pour chacune d'elle dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4215-11

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE DÉCEMBRE 2011

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue pour décembre prochain soit tenue le jeudi 15 décembre à 19h30.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4216-11

ACCEPTATION DÉCOMPTE PROGRESSIF #06

- CONSIDÉRANT** que la Régie a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011 un contrat à Entreprises GNP Inc., afin d'effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique, lesquels travaux ayant été décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie;
- CONSIDÉRANT** que l'ingénieur au dossier Monsieur Patrick Béland a déposé en date du 16 novembre 2011 le décompte progressif #06 au montant de 500 315.58\$ taxes incluses;
- CONSIDÉRANT** que la procédure d'émission du paiement des décomptes progressifs établie par la résolution #4154-11 de la Régie a été appliquée dans son intégralité pour ledit décompte.
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil entérinent la décision prise par les membres de ce conseil siégeant sur ce dossier, à savoir de recommander le paiement du décompte progressif #06 à l'entrepreneur au dossier;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à émettre à l'ordre des Entreprises GNP Inc. un chèque au montant de 500 315.58\$ afin d'acquitter le décompte progressif #06.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4217-11

DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX RÈGLEMENT #45-10

- CONSIDÉRANT** que la Régie a décrété, par son Règlement #45-10 adoptée le 21 janvier 2010, divers travaux à son lieu d'enfouissement technique et qu'elle a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011 l'exécution desdits travaux aux Entreprises GNP Inc. de Victoriaville;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Patrick Béland, ingénieur chez Genivar Inc. recommande à la Régie en date du 15 novembre 2011, l'acceptation des directives de changement No 6 – V1 – DC4 REV.1 (payable à 25%) pour un déboursé total de 30 599.85\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Giroux
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les trois (3) directives de changement recommandé par l'ingénieur au dossier et en autorise le paiement par le fonds réservé traitement futur de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4218-11

RETRAIT DE MANDAT À CHAMARD & ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil tenue le 20 octobre 2011, ces derniers ont donné mandat à Chamard & Associés de réaliser une étude de pré-faisabilité d'un tri mécanique des matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement de la Régie (Rés. #4198-11);

CONSIDÉRANT le libellé de l'offre de service déposée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lionel Bisson, président de la Régie revient d'un voyage dans la région d'Essone en France, voyage qui avait pour but de visiter des installations de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que selon les constatations de Monsieur Bisson lors de ce voyage, il lui paraît presque impossible que la Régie puisse faire cavalier seul dans ce dossier, les coûts des immobilisations et opérations étant élevés vs le tonnage potentiel à retirer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reparler avec nos voisins œuvrant dans le même domaine (Grande Régie);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil retire à Chamard & Associés le mandat qui lui a été confié le 20 octobre 2011 par la résolution #4198-11 de la Régie Intermunicipale;

QUE la résolution #4198-11 adoptée le 20 octobre 2011 par le conseil d'administration de la Régie soit abrogée et déclarée nulle et sans effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4219-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Manon Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 21h02.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE